

SELARL LANGLADE et Associés

Société d'Avocats au Barreau de Compiègne



Dispensateur de formation : 22.60.01740.60

PROGRAMME / FICHE PEDAGOGIQUE :

LOI DE FINANCES 2024 : Loi de financement de la sécurité sociale 2024

Public visé :

Experts comptables et mémorialistes
Responsable d'équipes supervisant les déclarations de revenus
Fiscalistes ou comptables fiscalistes

Pré requis :

Pas de prérequis pour le public visé ci-dessus

Objectif(s) pédagogique (s)

- Appréhender les évolutions de l'actualité juridique, comptable, fiscale et sociale de l'entreprise agricole
- Maîtriser l'actualité fiscale et sociale afin de savoir effectuer une déclaration de revenu en maîtrisant les conséquences fiscales et sociales des éléments déclarés
- Définir les fonctions opérationnelles pour permettre aux comptables et experts-comptables d'établir les obligations déclaratives fiscales de la campagne 2024
- Permettre de répondre aux interrogations des fonctions opérationnelles dans le cadre de la réalisation des déclarations fiscales et sociales des exploitants agricoles

Durée et modalité d'organisation :

Dates des sessions :

- ◆ **Vendredi 19 janvier 2024 à PARIS (IFOCAP)**
- ◆ **Lundi 22 janvier 2024 à PARIS (IFOCAP)**
- ◆ **Mercredi 25 janvier 2024 à VALENCE (26)**
- ◆ **Mardi 30 janvier 2024 à TOULOUSE (31)**
- ◆ **Jeudi 01 février 2024 à RENNES**

- ◆ La formation en VISIOCONFERENCE sera réalisée sur deux demi-journées :
 - Mardi 06/02/2024 Après-midi
 - Mercredi 07/02/2024 Matin

Durée de chaque formation : **7h / jour**
 Horaires : **9H30 à 13h00 et 14h00 à 17h30**
 Organisation :

- **Présentiel**

Taille du groupe (nombre de stagiaires prévus) : **de 20 à 35 personnes**

Lieux :

- **PARIS (IFOCAP)**
- **PARIS (IFOCAP)**
- **VALENCE (COMPTOIR 532 à ALIXAN)**
- **TOULOUSE (ECOLE INGENIEURS DE PURPAN)**
- **RENNES (MAISON DE L'AGRICULTURE)**
- **VISIOCONFERENCE du Mardi 06/02/24 Après-midi et Mercredi 07/02/24 Matin**

Accessibilité :

Pour toute situation de handicap merci de contacter Mme Ameline PELLIER-CUIT
 secretariat@delanglade-avocats.fr

Délai d'inscription :

Jusqu'à 72h avant le début de la formation en présentiel en fonction des places restantes.
 Jusqu'à 48h avant le début de la formation en distanciel en fonction des places restantes.

Tarifs :

Le prix TTC par personne comprend le déjeuner et les documents d'animation remis sous forme de fichiers informatiques pdf, ainsi que les commentaires remis sur support papier.

GRILLE DE TARIF 2024 (PRESENTIEL)		
PARTICIPANTS	H.T	T.T.C
1 personne	620 €	744 €
2 personnes	580 € / Pers	696 € / Pers

2

2

3 personnes	550 € / Pers	660 € / Pers
4 personnes et plus	530 € / Pers	636 € / Pers

GRILLE DE TARIF 2024 (VISIOCONFERENCE)		
PARTICIPANTS	H.T	T.T.C
1 personne	740 €	888 €
2 personnes	710 € / Pers	852 € / Pers
3 personnes	670 € / Pers	804 € / Pers
4 personnes et plus	620 € / Pers	744 € / Pers

Déroulé/contenu de la formation :

Plan d'animation joint en annexe - il sera actualisé en fonctions de l'évolution des discussions parlementaires

Déroulé/contenu de la formation :

Il vous sera demandé au début de la formation de formaliser vos attentes.

Afin que cette étape ne soit pas trop longue, nous vous invitons à préparer vos demandes, notamment en l'indiquant dans le point 6 du bulletin d'inscription « *Ses attentes en suivant cette formation* ».

Moyen d'encadrement : (Formateur) :

3 Avocats :

- *Me Christophe de LANGLADE*
- *Me Guillaume de LANGLADE*
- *Me Marie MASSON*

Méthodes mobilisées : (Moyens pédagogiques et techniques)

-Remise d'un support écrit contenant les textes législatifs réécrits et les commentaires, sur support papier et dématérialisé ;

-Présentation à partir de slides transmis préalablement et au terme du cycle de formation après mise à jour ;

-Remise sous forme dématérialisée des débats parlementaires

Modalités de suivi et d'évaluation :

(Moyens mobilisés pour mesurer à l'aide de critères objectifs les acquis du bénéficiaire en cours et/ou à la fin de la prestation)

Auto-évaluations régulières :

- Reprise des attentes des stagiaires
- En cours d'animation / prise en compte des observations des stagiaires et mise à jour des supports au terme de chaque animation
- Mise en situation par des exemples concrets
- Feuille d'émargement / Certificat de réalisation de la session suivie par le stagiaire
- Enquête de satisfaction (EVALUATION A CHAUD) par « Microsoft form »
- Evaluation des acquis à postériori par « Microsoft form »
- Enquête prescripteur à postériori par « Microsoft form »